

de l'Hôtel-de-ville , et son tribunal dans la salle Henri IV placée dans le pavillon Nord-ouest ; —Enfin que depuis le 18 août 1861, le Conseil des Prud'hommes a été transféré au palais du Commerce, rue Impériale.

Quant à notre jeton n° 2 qui porte le millésime de 1809, il est bien le premier en date pour cette nouvelle Chambre, comme l'atteste la délibération suivante : « Ce jourd'hui 21 décembre 1809, à la séance générale du Conseil des Prud'hommes de la ville de Lyon, il a été déposé sur le bureau, par Monsieur le Président, trois cents jetons d'argent qui lui ont été adressés par la Chambre de Commerce de cette ville selon sa lettre d'accompagnement du 9 novembre dernier pour être distribués à la fin de l'année aux négociants fabricants membres dudit Conseil. Pour remplir les vues de la Chambre de Commerce, lesdits jetons ont été divisés en cinq parties, ce qui fait soixante pour chaque membre négociant seulement dudit Conseil qui les ont retirés par devers eux. Ensuite de quoi le Conseil a arrêté que la présente distribution de jetons serait consignée sur son registre de délibération afin que cette munificence soit transmise à la postérité. »

La Chambre de Commerce ne borna pas sa générosité à ce premier don qui se renouvela plusieurs années de suite, car nous trouvons, dans sa délibération du 11 février 1811, « que la Commission devant s'occuper au premier jour de la rédaction du budget de 1811, observe que la nouvelle composition du Conseil des Prud'hommes exige de nouvelles mesures relatives à la délivrance des cinq bourses de jetons qu'elle a *jusqu'ici* délivrées aux membres fabricants. »

D'après cela nous devons supposer que notre jeton n° 3